

France-Kourou: Security services

OJ S 57/2023 21/03/2023

Contract notice

Services

Legal Basis:

Directive 2014/24/EU

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: CNES

Postal address: BP726

Town: KOUROU

NUTS code: FRY30 Guyane

Postal code: 97387

Country: France

E-mail: patrice.maurette@cnes.fr

Telephone: +33 594334539

Internet address(es):

Main address: <http://www.cnes.fr>

Address of the buyer profile: <https://marches.cnes.fr>

I.3. Communication

The procurement documents are available for unrestricted and full direct access, free of charge, at: <https://marches.cnes.fr>

Additional information can be obtained from the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted electronically via: <https://marches.cnes.fr>

Tenders or requests to participate must be submitted to the abovementioned address

I.4. Type of the contracting authority

Body governed by public law

I.5. Main activity

Other activity: Recherche-Développement Scientifique dans le domaine spatial

Section II: Object

II.1. Scope of the procurement

II.1.1. Title

Prestations de sécurité et de gardiennage et gestion des systèmes de sécurité et de protection pour le compte du CNES au Centre Spatial Guyanais

II.1.2. Main CPV code

79710000 Security services

II.1.3. Type of contract

Services

II.1.4. Short description

Ce contrat est lié aux activités du Service de Sûreté-Protection du Centre Spatial Guyanais qui se répartissent en deux missions principales :

- une mission de gestion des systèmes de sécurité et de protection de la base ;
- une mission de sécurité et de gardiennage.

Pour ce qui concerne la mission relative aux systèmes Sécurité Protection, ces derniers contribuent à assurer la sécurité et la protection des personnels et des installations de la base, y compris des sites distants, ce qui constitue une des missions de souveraineté du CNES /CSG.

Pour ce qui concerne la mission relative à la sécurité et au gardiennage, la prestation du titulaire consistera à assurer la protection, la surveillance, le contrôle des accès et les interventions sur les diverses installations et sites du Centre Spatial Guyanais, la plupart étant classés Point d'Importance Vitale (PIV).

II.1.5. Estimated total value

II.1.6. Information about lots

This contract is divided into lots: no

II.2. Description

II.2.3. Place of performance

NUTS code: FRY3 Guyane

Main site or place of performance: Kourou

II.2.4. Description of the procurement

Mission système Sécurité Protection :

Le titulaire retenu assurera, au profit du CSG, l'ensemble des prestations de maintenance (préventive, corrective et évolutive) des principaux systèmes de sûreté suivants :

- 1200 lecteurs de badges connectés à 2 centres des alarmes (ARAGO et ERIDAN)
- 1100 caméras de vidéosurveillance (analogiques et IP)
- 38 kms de clôtures instrumentées.

Il aura également en charge la maintenance des nouveaux systèmes de contrôle d'accès, actuellement en projet dans le cadre de la digitalisation, qui remplaceront à terme le contrôle visuel des badges photographiques.

Il en sera de même pour le système de détection des drones qui est en cours de déploiement au CSG.

Enfin, pour les campagnes satellites, le titulaire garantit le bon fonctionnement des moyens nécessaires à la réception et au support des clients satellites sur la base de 16 campagnes/ an (Ce nombre de campagnes pourra varier). Il en est de même pour les campagnes lanceurs.

Mission Sécurité et gardiennage :

Un centre des alarmes (ARAGO) activé H24 et 7J7.

Des postes de garde répartis sur les zones les plus sensibles du CSG sont également activés H24 et 7J/7 avec une présence de gardiens pendant le jour et la nuit. Ces gardiens assurent des missions de contrôle d'accès, de rondes et d'interventions en cas de nécessité.

Le titulaire assure également les formalités d'accueil physique et téléphonique, ainsi que l'émission et la gestion des badges et des programmations de badges (plus d'1 million/ an) sur l'ensemble du Centre

Spatial Guyanais. Environ 15 000 badges photographiques sont produits chaque année ainsi que 20 000 badges de véhicules.

II.2.5. Award criteria

Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

II.2.6. Estimated value

II.2.7. Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system

Duration in months: 120

This contract is subject to renewal: no

II.2.10. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2.11. Information about options

Options: yes

Description of options:

Les options seront indiquées dans le dossier de consultation au deuxième stade la procédure.

II.2.13. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds: no

II.2.14. Additional information

Consultation européenne avec publication conformément aux articles L2500 et suivants du Code de la Commande Publique.

Les documents en anglais relatifs à cet avis sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://esastar-publication.sso.esa.int>

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions for participation

III.1.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions:

En application des articles L.2141-1 à 5 et L.2141-7 à 11 du CCP, le candidat doit à l'appui de sa candidature et, conformément à l'article R.2143-3 du CCP, produire les justificatifs suivants :

- a) un document relatif au pouvoir des personnes habilitées à engager le candidat,
- b) une déclaration sur l'honneur datée et signée justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à 5 et L.2141-7 à 11 du CCP et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés. Cette déclaration est à fournir par les candidats individuels, par chacun des membres d'un groupement candidat et le cas échéant, par les sous-traitants présentés.

Conformément aux articles R.2143-6 à 10 du CCP, le CNES accepte comme preuve suffisante :

1. Afin d'attester que le candidat n'est pas dans le cas prévu à l'article L.2341-1 du CCP : une simple déclaration sur l'honneur attestant que le candidat ne se trouve pas dans un des cas d'interdiction de soumissionner.

Ou, s'il est étranger

un extrait d'un registre pertinent ou, à défaut un document équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative compétente de son pays d'origine ou d'établissement ;

2. Afin d'attester que le candidat n'est pas dans le cas prévu à l'article L.2141-2 du CCP : les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents attestant que les déclarations leur incombant en matière fiscale et sociale ont été effectuées et du paiement des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales exigibles.

Ou, s'il est étranger

un certificat établi par les administrations et organismes de son pays d'origine ou d'établissement ;

3. Afin d'attester que le candidat n'est pas dans le cas prévu par l'article L.2141-3 du CCP : un extrait K, ou un extrait K bis, ou un extrait D1

Ou, s'il est étranger

un document équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative compétente de son pays d'origine ou d'établissement ;

Le cas échéant le candidat produit les pièces prévues aux articles R.1263-12, D.8222-5 ou D.8222-7, ou D.8254-2 à D.8254-5 du Code du Travail ;

Le candidat n'est pas tenu de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que le CNES peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel

5 / 9

ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès en soit gratuit.

Le CNES vérifie les conditions de participation des candidats conformément aux modalités prévues à l'article R.2144-1 à 7 du CCP.

NB - Les pièces accompagnant le dossier de candidature rédigées en langue étrangère seront acceptées si elles sont accompagnées d'une traduction en langue française.

III.1.2. Economic and financial standing

List and brief description of selection criteria:

Le candidat produit à l'appui de sa candidature :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

1° — Déclaration concernant le chiffre d'affaires global réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles ;

2° — Bilan ou extraits des bilans concernant les trois dernières années ;

3° — Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat au total, et les effectifs moyens annuels du candidat dans le domaine de la prestation. La déclaration doit aussi indiquer l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;

4° — Déclaration appropriée de banque ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels en cours de validité.

Minimum level(s) of standards possibly required:

Partie 1 :

Elle regroupera les éléments d'ordre administratif, économiques et financiers ainsi que les renseignements concernant la situation propre du Candidat demandés ci avant.

Les pièces fournies (justificatifs, certificats, ...) doivent être numérotées dans l'ordre et rassemblées sous forme d'un fascicule ne comprenant ni publicité, ni document ancien ou périmé.

Le candidat peut utiliser en les complétant les documents DC1 et DC2 disponibles sur le site Internet du ministère de l'économie et des finances.

Partie 2 :

Elle présentera les capacités techniques du Candidat, justifiées par ses références professionnelles des 3 dernières années.

S'il le souhaite, le candidat liste les documents remis à l'appui de sa candidature.

Le dossier de réponse à l'appel à candidature sera rédigé en français ou en anglais accompagné de sa traduction française.

III.1.3. Technical and professional ability

List and brief description of selection criteria:

- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des cinq dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;
- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché ;
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature ;
- En matière de fournitures et services, une description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise ;
- Certificats établis par des services chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures par des références à certaines spécifications techniques. Le pouvoir adjudicateur acceptera toutefois d'autres preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité produites par les candidats, si ceux-ci n'ont pas accès à ces certificats ou n'ont aucune possibilité de les obtenir dans les délais fixés ;
- Certificats de qualifications professionnelles. Le pouvoir adjudicateur dans ce cas précise que la preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat ;
- Présentation de la maîtrise et du savoir-faire dans le domaine du marché ainsi que d'une liste des travaux/services exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;
- Capacité de management, de mener des études d'ingénierie, de gestion technique et financière de projet, de conseils selon les situations rencontrées et retour d'expérience, d'assurance qualité et de contrôle qualité ;
- Expérience dans un environnement type SEVESO II seuil haut avec une forte contrainte opérationnelle (planification fine des opérations et des activités industrielles type productions, opérations dangereuses, lancement de fusées...) et des créneaux d'intervention courts serait un plus ;

Minimum level(s) of standards possibly required:

1) Les compétences techniques du candidat (métiers, savoir-faire et positionnement en termes de technologie) :

Le candidat doit démontrer son expérience dans la réalisation des prestations attendues.

2) Les méthodes de travail du candidat (organisation et gestion) :

Le candidat doit démontrer ses capacités à :

— Mettre en place, organiser et gérer efficacement une équipe (voire un montage industriel) dotée de l'ensemble des compétences techniques couvrant les domaines fondamentaux de l'activité ;

— Capacité à identifier les risques et à mettre en oeuvre des solutions permettant de les maîtriser.

3) Les moyens et la logistique du candidat :

Le candidat doit démontrer :

— Sa capacité à mobiliser les moyens techniques et humains nécessaires à la réalisation de la prestation.

— Sa maîtrise de moyens d'estimation et de contrôle des coûts de développement.

4) Certifications du candidat :

Le candidat doit préciser :

- le niveau et le détail des certifications (ISO, ECSS, NF, constructeurs...) obtenues,

- s'il est certifié ISO 9001 et ISO 14001 et si dans la négative il se prépare pour obtenir ces certifications. Si tel est le cas, il fournira le descriptif du processus qualité appliqué et décliné chez ses Clients,

- ses principales qualifications techniques et professionnelles et certifications ayant trait aux activités déclarées.

5) Montage industriel (si groupement) :

Dans le cas d'un groupement, le candidat doit démontrer la pertinence et solidité du montage éventuel : complémentarité des savoir-faire, répartition claire des responsabilités de chaque membre du groupement (tableau de répartition des tâches), modalités de fonctionnement...

III.2. Conditions related to the contract

III.2.2. Contract performance conditions

L'attention des candidats est attirée sur les contraintes de politique industrielle qui demandent de privilégier des produits/prestations réalisées par des sociétés appartenant à des pays membres de l'ESA.

Les candidats devront proposer leur meilleure offre tout en garantissant une distribution de retour géographique le plus possible conforme aux exigences suivantes :

Groupe 1 : France : min 50(%); max 90(%);

Groupe 2 : Austria, Belgium, Estonia , Germany, Ireland, United Kingdom : Czech Republic, Denmark, Finland, Greece, Hungary, Italy, Luxembourg, Netherlands, Norway, Poland, Portugal, Romania, Spain, Sweden, Switzerland : min 10(%); max 60(%);

Groupe 3 : Non ESA Member State : max 0%

Les groupements proposés pour la phase de candidature seront figés pour la phase suivante de demande d'offre.

L'accord collectif inter-entreprises pour la base spatiale de Kourou dit « Convention de site » sera obligatoirement appliqué par le titulaire attributaire du me aux exigences suivantes :

Section IV: Procedure

IV.1. Description

IV.1.1. Type of procedure

Competitive procedure with negotiation

IV.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

IV.1.5. Information about negotiation

IV.1.8. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

IV.2. Administrative information

IV.2.2. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

Date: 24/04/2023 Local time: 12:00

IV.2.3. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

Date: 02/05/2023

IV.2.4. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.3. Additional information

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Tribunal administratif

Postal address: 7 rue Schoelcher BP 5030

Town: CAYENNE

Postal code: 97305

Country: France

E-mail: greffe.ta-cayenne@juradm.fr

Telephone: +33 594254970

Internet address: <http://cayenne.tribunal-administratif.fr>

VI.4.2. Body responsible for mediation procedures

Official name: Greffe du Tribunal administratif

Postal address: 7 rue Schoelcher BP 5030

Town: CAYENNE

Postal code: 97305

Country: France

E-mail: greffe.ta-cayenne@juradm.fr

Telephone: +33 594254970

Internet address: <http://cayenne.tribunal-administratif.fr>

VI.4.4. Service from which information about the review procedure may be obtained

Official name: Tribunal administratif

Postal address: 7 rue Schoelcher BP 5030

Town: CAYENNE

Postal code: 97305

Country: France

E-mail: greffe.ta-cayenne@juradm.fr

Telephone: +33 594254970

Internet address: <http://cayenne.tribunal-administratif.fr>

VI.5. Date of dispatch of this notice

16/03/2023